



IL FAUDRA RÉDUIRE SES DÉCHETS



ENVIRONNEMENT - TRI

Alors que les habitants ont déjà progressé dans ce domaine, le tri doit encore franchir un cap au sein des foyers. On parle même désormais de « réduction des déchets ». Voilà pourquoi.

C'est le sens de l'histoire

Le tri à domicile et la mise en place des trois poubelles (jaune, verte, bleue) existent depuis 2003 dans l'agglomération, et la prise de conscience sur la nécessité de préserver les ressources et la planète s'est accélérée ces dernières années. Cependant, il ne s'agit plus aujourd'hui uniquement de recycler les déchets mais d'en réduire le nombre en réinventant nos modes de consommation. C'est ainsi que depuis 2017 les sacs en plastique jetables, utilisés dans les rayons fruits et légumes ou pour porter les petites courses, sont interdits. D'ici la fin de l'année, ce sont progressivement tous les plastiques à usage unique qui seront désormais interdits : vaisselle, gobelets, touillettes, bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires, cotons-tiges... Et en 2021, cette consigne s'étendra aux contenants en polystyrène (utilisés par exemple comme boîtes d'emballage dans les fast-foods), aux pailles, couverts et assiettes, touillettes à café..

C'est meilleur pour notre environnement

Trier, c'est réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre, en évitant l'extraction et la transformation de matière première. C'est aussi préserver des ressources qui ne sont pas inépuisables. Mais encore faut-il appliquer les bonnes consignes ! Aujourd'hui 75 % des déchets de la poubelle noire sont des déchets recyclables qui y ont été déposés par erreur : alors qu'ils auraient pu être valorisés s'ils avaient été jetés dans la bonne poubelle, ils partent automatiquement en enfouissement. ►



Le Comptoir du réemploi permet de revendre des objets dont les particuliers n'ont plus l'usage.

À droite : les plastiques sont aujourd'hui tous valorisés même si réduire leur utilisation doit devenir une priorité et un réflexe.

Il faut aller vers la réduction des déchets

En dix ans, le poids des déchets de la poubelle noire a été réduit de près de 60 kg par an et par habitant. C'est autant de déchets non valorisés en moins. Dans le même temps, le taux de déchets valorisés a augmenté. Au final, le poids des déchets produit par habitant a diminué, passant de 290 à 259 kg. Récemment, trois nouveautés ont permis de faire progresser ce taux : le tri de 100 % des emballages plastique dans la poubelle jaune, le changement de fréquence de collecte des poubelles jaune et noire (la seconde n'étant collectée que toutes les deux semaines) et la mise en place d'une cuve réduite, plus adaptée à la production réelle de biodéchets d'un foyer, dans la poubelle verte. Dix-huit communes sont déjà concernées par ces deux dernières mesures qui devraient être étendues à l'ensemble de l'agglomération. Rappelons que même si le volume de déchets a diminué et si le taux de tri progresse, de nombreux déchets finissent dans le centre de stockage de Kermat.

Les équipements se développent

Lorient Agglomération a investi dans de nombreux équipements destinés à faciliter le tri des déchets, leur recyclage et leur valorisation. C'est le cas du centre de tri Adaoz où sont dirigés tous les plastiques, papiers et cartons collectés dans les 25 communes avant d'être triés par type de matière, soit près de 150 tonnes de déchets triés

tous les jours. Sur ce même site, situé à Caudan, a été construite l'usine de traitement biologique qui transforme les biodéchets en compost utilisable en agriculture et désormais vendu aux particuliers au Comptoir du réemploi à Lanester. Le territoire dispose également de 13 déchèteries dans lesquelles les habitants peuvent déposer une liste de matériaux qui s'allonge chaque année, comme récemment avec le plâtre.

Ce sont des économies

En triant, c'est-à-dire en jetant le moins possible de déchets dans la poubelle bleue, on maîtrise les coûts de traitement afin de consacrer plus de moyens à d'autres projets ou d'autres investissements. C'est d'autant plus vrai que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), acquittée par l'Agglomération et qui augmentera de plus de 50 % d'ici 2025, est basée sur le volume de déchets enfouis dans le site de Kermat, à Inzinzac-Lochrist. À l'inverse, Lorient Agglomération bénéficie chaque année d'un soutien calculé, lui, sur la tonne triée. Par ailleurs, l'Agglomération tire des recettes des matériaux triés et revendus à des recycleurs, comme par exemple Valorplast, l'un des principaux acteurs des filières de recyclage en France.



Ce sont des emplois

On parle de la filière recyclage comme on parle des filières bois ou santé. L'activité crée des emplois chez tous les recycleurs, les industriels chargés de récupérer les matériaux triés. Sur le territoire, 30 postes ont été créés au Comptoir du réemploi, que ce soit dans les ateliers ou la boutique chargée de revendre des objets récupérés en déchèterie. Le centre de tri Adaoz emploie 60 personnes, dont 40 en situation de handicap et 10 en insertion. Idem pour le compostage et la stabilisation des déchets qui représentent 13 postes. Si l'on prend en compte les agents de Lorient Agglomération, la filière représente plus de 300 hommes et femmes et de nombreux métiers. ■

PRATIQUE

Le tri en ligne

Où trouver l'info ?

Le site internet de Lorient Agglomération comprend de nombreuses pages consacrées aux déchets, accessibles depuis le menu « Vos services » situé en haut de page. Vous y retrouverez notamment le guide de tri qui vous indique clairement quel type de déchets ménagers va dans la poubelle jaune, verte ou noire ainsi que le guide pratique des déchèteries avec la carte, les horaires d'ouverture et tous les matériaux acceptés. Un moteur de recherche vous permet de connaître vos jours de collecte à partir de votre adresse. Vous pouvez même télécharger ou imprimer votre calendrier personnalisé afin de visualiser par couleur les jours de passage du camion benne et les jours de rattrapages en cas de férié.

Lorient Agglomération a également développé une application pour smartphone, téléchargeable depuis Google Play ou l'App Store sous le nom "Lorient mon Agglo". Cette application intègre de nombreuses fonctionnalités utiles pour faciliter le tri des déchets, comme une cartographie interactive des déchèteries, des itinéraires géolocalisés vers ces mêmes déchèteries, votre calendrier personnalisé des jours de collecte des poubelles à votre domicile ou encore les éco-gestes pour s'essayer au zéro déchet. ■

www.lorient-agglo.bzh rubrique services/déchets

Lorient mon Agglo disponible gratuitement sur Google Play et App Store



Gwenaëlle Pichard-Leroy

Du matériel à votre disposition

Lorient Agglomération met à disposition de chaque foyer trois poubelles, une jaune, une verte et une noire. Si vous souhaitez utiliser un bac plus grand, notamment pour les emballages, ou remplacer votre bac cassé, vous pouvez en faire la demande sur www.lorient-agglo.bzh via un formulaire en ligne (rubrique « demande de bacs ») ou appeler le numéro vert 0800 100 601.

Pour vous procurer un bioseau, à mettre dans votre cuisine pour trier les biodéchets du bac vert (épluchures, restes de repas...), appelez ce même numéro vert, utilisez le formulaire en ligne ou rendez-vous à la Maison de l'Agglomération. Les sacs biodégradables, à utiliser avec ces bioseaux ou un autre contenant de votre choix, sont disponibles gratuitement dans les 13 déchèteries du territoire à l'accueil des communes ou à la Maison de l'Agglomération.

Lorient Agglomération met à votre disposition un bioseau afin de trier vos biodéchets.



Suivons les consignes !

TRI DES DÉCHETS

Avec un peu d'attention et de soin, il n'est pas si compliqué de bien trier et ainsi garantir une valorisation maximum de nos déchets. Voilà quelques conseils.

1 PIQUANT, COUPANT, TRANCHANT

On retrouve encore trop souvent du verre, de la vaisselle cassée et même des aiguilles dans la poubelle jaune. C'est non seulement une erreur mais encore un réel danger pour les salariés chargés d'effectuer un tri manuel complémentaire au tri optique et mécanique au sein du centre Adaoz. Les installations peuvent aussi souffrir de la présence d'indésirables sur les tapis roulants, comme les feuillages de cerclage, ces bandes de polyester qui enserrant colis et palettes, ou les grandes bâches plastiques qui viennent se coincer dans les rouages et provoquent de longs arrêts de chaîne.

2 UTILISER DES SACS COMPOSTABLES

Les biodéchets (restes de repas, filtres à café, essuie-tout...) doivent être mis dans des sacs compostables (tels que ceux distribués dans les déchèteries) ou dans du papier journal, surtout pas dans des sacs en plastique, dont la fragmentation viendrait altérer la qualité finale du compost. Si vous en achetez en magasin, vérifiez bien qu'ils portent la mention « sacs compostables » ou « OK compost ».



3 PAS DE VÉGÉTAUX DANS LA POUBELLE VERTE !

Contrairement à une idée reçue, les végétaux (tontes de pelouse, fleurs coupées, tailles de haie) ne sont pas acceptés dans la poubelle verte. Celle-ci reçoit exclusivement les biodéchets de cuisine, qui servent à produire du compost labellisé Agriculture biologique. Les 20 000 tonnes de végétaux déposés en déchèterie sont traitées séparément sur des sites spécialisés et fournissent un compost ne correspondant pas aux mêmes exigences de norme et de label. Les végétaux peuvent facilement être réutilisés dans votre jardin, sous forme de paillage ou de compost ou tout simplement en réservant un carré de terre pour les stocker.

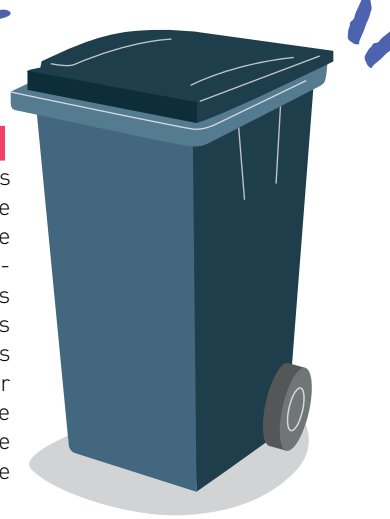
4 TRIER D'ABORD CHEZ SOI

Si vous déménagez ou que vous vous séparez votre grenier, prenez soin de trier les objets ou les matériaux (bois, métaux, ampoules, vaisselle...) dans des cartons ou des sacs avant de les mettre dans votre coffre. Si tout est mélangé en arrivant en déchèterie, vous perdrez du temps sur place et le risque d'erreur sera plus grand. Les usagers choisissent encore trop souvent la solution de facilité en jetant tout dans la benne "encombrants", la seule dont les déchets ne sont pas valorisés.



5 LA POUBELLE DES NON RECYCLABLES AU RÉGIME SEC !

En moyenne, aujourd'hui encore, trois quarts des déchets déposés dans la poubelle noire ne devraient pas s'y trouver car ils disposent d'une filière de recyclage. C'est vrai pour les emballages qui doivent aller dans la poubelle jaune, les biodéchets qui vont dans la poubelle verte, mais aussi pour les textiles qui doivent être déposés dans les conteneurs blancs (liste disponible sur www.lorient-agglo.bzh rubrique « service/collecte et tri des déchets »), et pour le verre qui doit être apporté dans l'un des 500 points d'apport volontaire disponibles sur le territoire.



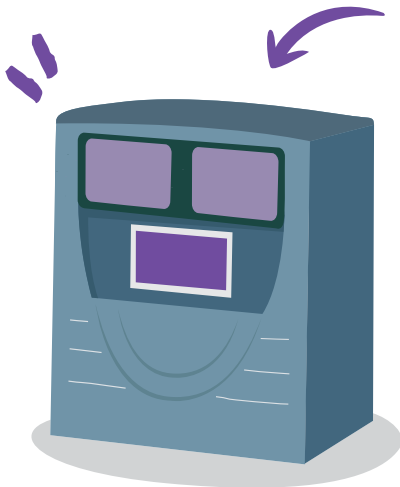
+ DE VIDÉOS
lorient-agglo.bzh
en partenariat
avec Tébésud

8 UN SERVICE SPÉCIAL ENCOMBRANTS

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchèterie, le service de collecte des encombrants à domicile pourra répondre, sous certaines conditions, à vos besoins. Il permet de se séparer de meubles ou appareils électroménagers dans la limite de 3 m³ par logement et 80 kg par objet, pour seulement 10 euros. Attention : il ne s'agit pas d'un vide-greniers, intervention pour laquelle un devis pourra néanmoins être établi. Tél. 02 97 56 77 67

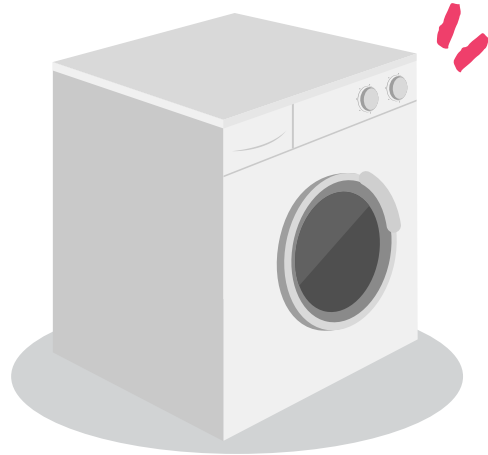
6 AUCUN PAPIER DANS LA POUBELLE NOIRE

Les journaux et les magazines (tout comme le verre) doivent être déposés dans un point d'apport volontaire. Il en existe environ 500 dans les 25 communes de l'Agglomération, y compris sur les parkings de supermarchés ou le long des grands axes. Le papier a sept vies, faisons en sorte qu'il en profite en le triant à chaque usage !



7 FUSÉES DE DÉTRESSE : ATTENTION, DANGER !

Les fusées de détresse périmées doivent être rapportées dans les magasins d'accastillage qui ont l'obligation de les reprendre si vous en achetez d'autres (liste disponible sur www.lorient-agglo.bzh rubrique « service/collecte et tri des déchets »). Mises dans un bac ou dans une benne en déchèterie, ces fusées risquent d'exploser ou de provoquer un départ de feu, une situation qui s'est produite à plusieurs reprises au cours des dernières années. Des agents manipulent ces déchets, il faut donc être vigilant.



❖ Lastezerezh Kaodan, unan ag an teir lastezerezh a vez darempredet ar muiañ er c'hornad, zo bet adkempennet penn-da-benn. Evit suraat hag aesaat an dremeniri emañ bet ledanaet al leurioù tremen hag an tachadoù diskargiñ. Evit aesaat embreger an adkirri e c'heller lakat ar glazaj hag an atredoù - oc'hpenn 50 % ag al lastez - ar al leur a-barzh logigoù a-ratozh. An traoù arall (metaloù, dilerc'hiadoù bras, gloestraj kozh, koad...) zo da ziskargiñ er bennoù staliet ar an hent el lein ag ar c'hae, ma'c'h eus bet laket aspletoù evit parraat doc'h an dud a gouezhiñ.



EN CHIFFRES

LES DÉCHÈTERIES DANS L'AGGLO :

13

déchèteries dans l'Agglomération

17

types de matériaux acceptés

52 987

tonnes de déchets en 2018

NOUVELLE DÉCHÈTERIE

Ouverte il y a sept mois, la déchèterie de Caudan appartient à cette nouvelle génération d'équipements conçus pour valoriser le maximum de déchets.

Les déchets ont une valeur

Les déchèteries du territoire acceptent de plus en plus de matériaux qui sont ensuite valorisés.

« Ça va où, ça ? » Cette question, Georges, agent de déchèterie à Caudan, l'entend des dizaines et des dizaines de fois par jour. Et la réponse, il la connaît bien sûr par cœur : « Ça, c'est dans les gravats ; ça, dans les métaux ; ça, vous le mettez dans le bac là-bas. » Si les usagers semblent parfois un peu perdus pour décider dans quelle benne déposer tel ou tel déchet, c'est parce qu'il existe aujourd'hui sur ce site 17 flux différents. Métaux, cartons, mobilier, bois, encombrants mais aussi gravats, plâtre, huile de vidange, lampes, batteries... Vous pouvez même déposer dans un local spécial des objets en bon état dont vous ne vous servez plus qui seront revendus

à bas prix, après vérification, à la boutique du Comptoir du réemploi à Lanester. L'objectif est en effet de spécialiser les filières de déchets afin d'optimiser leur valorisation.

Ouverte en juillet dernier, la déchèterie de Caudan, l'une des trois déchèteries les plus fréquentées du territoire, est un équipement dit de « nouvelle génération »*. Pour renforcer la sécurité et la fluidité du trafic, les aires de circulation ont été élargies et les voies pour les engins d'exploitation dissociées de celles réservées aux particuliers. Les zones de dépôts sont, quant à elles, sont plus étendues.

« Il y a moins de bouchons »

« Les usagers nous demandent encore beaucoup de renseignements, mais c'est bien plus fluide qu'avant car il y a de l'espace pour décharger, souligne Georges. C'est plus facile, c'est moins tendu grâce à la taille de la déchèterie. Grâce à la signalétique mise en place, on leur donne le numéro de la benne - il y en a 10 en enfilade - et on gagne du temps. Un sommier, ça peut aller dans la benne meuble ou la benne métaux, donc c'est plus simple d'indiquer un chiffre. »

Afin de faciliter les manœuvres avec remorques, les gravats et les végétaux, qui représentent plus de 50 % des apports, peuvent être déposés directement au sol dans des alvéoles spécifiques. « Avant il y avait souvent des bouchons lors des périodes de tonte ou de taille de haies. Aujourd'hui, avec les silos pour végétaux, ça se passe mieux. Pareil pour les gravats. Avant, il fallait les décharger à la pelle. Là c'est directement au sol, c'est plus facile pour les usagers », commente Georges. ■

Télécharger le guide des déchèteries sur www.lorient-agglo.bzh/rubrique/collecte-et-tri-des-dechets

*Lorient Nord, Plœmeur, Hennebont et Caudan. Une déchèterie nouvelle génération ouvrira ses portes mi-2021 sur Guidel. D'importants travaux sont également programmés en 2020 sur Lorient Nord.

La signalétique permet de repérer clairement les bennes où jeter les matériaux.



Fanch Gallivel

Recycler vos végétaux au jardin

Avec près de 20 000 tonnes déposées chaque année par les habitants de l'agglomération, les végétaux, tontes de pelouse et tailles de haies principalement, représentent 40 % des apports en déchèterie. Ils sont ensuite acheminés vers des plateformes de compostage comme celles de Pont-Scorff, Plouay ou Nostang, avec un coût de traitement (hors transport) de 500 000 euros par an pour Lorient Agglomération. La pelouse est constituée à 90 % d'eau. Il n'y a donc pas d'intérêt à dépenser du temps et du carburant pour faire évaporer cette eau. Le compost ainsi produit est différent de celui issu des biodéchets collectés dans les poubelles vertes. Pourtant, ainsi que le souligne Serge Gagneux, vice-président de Lorient Agglomération, « les végétaux devraient rester dans les jardins. C'est dommage de les apporter en déchèterie. Il n'y a pas si longtemps encore, on les plaçait dans le fond de son terrain et on s'en servait pour faire du compost ou du paillage », une façon écologique et simple de valoriser soi-même ses déchets verts.

Par exemple, les petits déchets du jardin (feuilles mortes, tontes de pelouses, branches jusqu'à 1 cm de diamètre) peuvent être directement broyés à la tondeuse et étalés en guise de paillage au pied de vos plantations. La terre, ainsi recouverte, conservera son humidité et sa fraîcheur en été, tandis que la croissance des herbes indésirables sera freinée. Vous trouverez sur le site internet de Lorient Agglomération (rubrique « vos services/déchets/jardinage au naturel ») de nombreux autres conseils pour mettre en pratique, au jardin, la formule « Rien ne se perd, tout se transforme ! »



Stéphane Cuisset

À noter

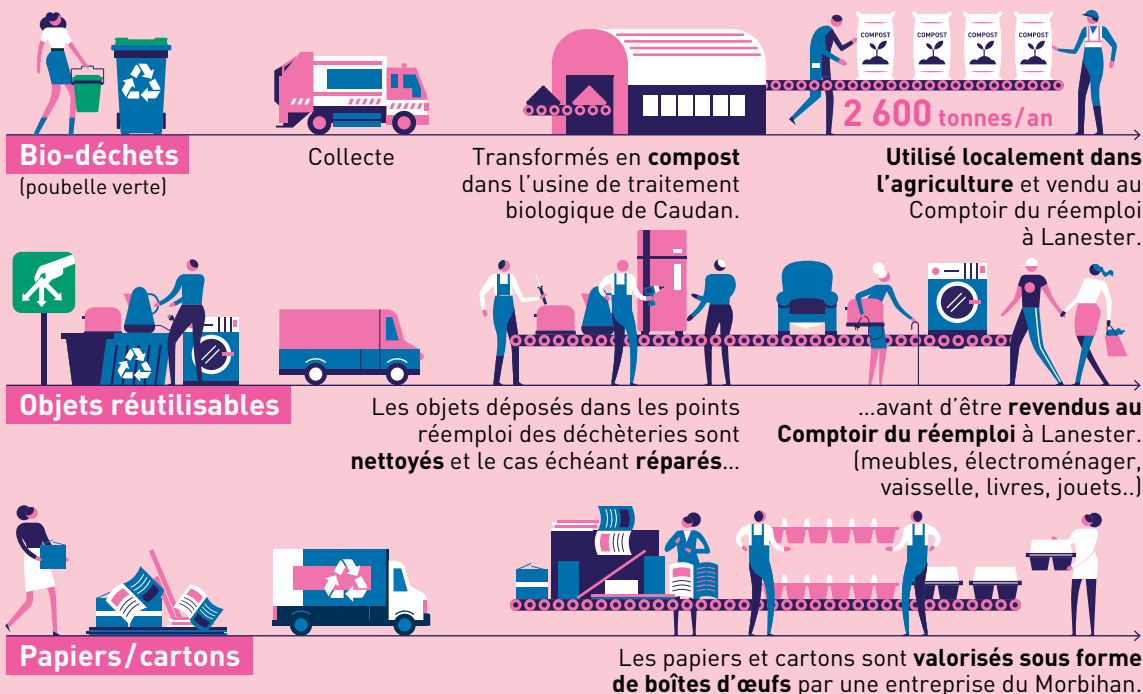
Pour vous aider à transformer vos végétaux en broyat, Lorient Agglomération vous propose une aide financière pouvant aller jusqu'à 90 euros pour la location d'un broyeur de végétaux. Cette aide est accessible aux particuliers mais aussi aux associations de gestion de jardins partagés ou familiaux résidant sur le territoire.

Que deviennent vos déchets une fois triés ?

Les Nouvelles vous donnent quelques exemples de filières de valorisation des déchets que vous triez régulièrement.

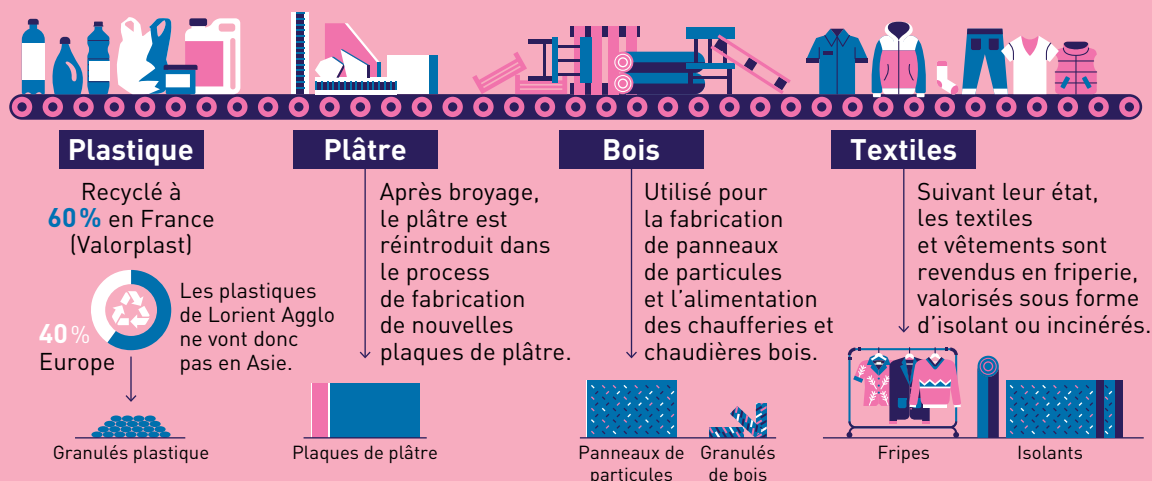
Les filières courtes

Les déchets sont **transformés** et **vendus sur place**



Les filières longues

Les déchets suivent une **filière industrielle** de **valorisation**

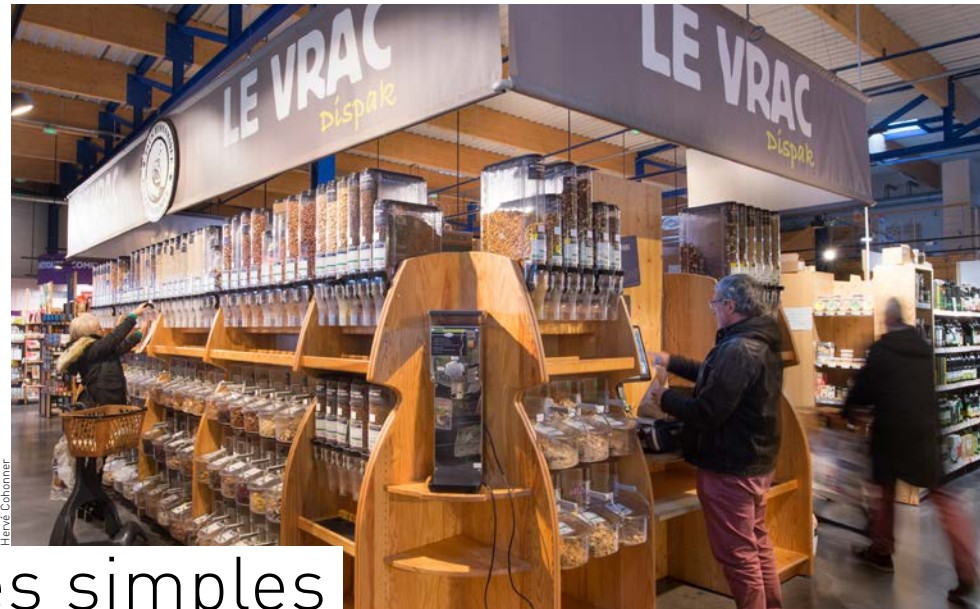


Deux filières vertueuses car elles participent à l'économie circulaire et restent dans le territoire.

ROKOVOKO

CONSUMMATION

Les Nouvelles vous donnent quelques conseils pour moins jeter et moins gaspiller.



Hervé Cohennet

Cinq gestes simples pour réduire vos déchets

Coller un stop pub

Un Français reçoit en moyenne 24 kg par an de publicités dans sa boîte aux lettres alors que la plupart partent à la poubelle sans mêmes être lues... Pour éviter ce gâchis, vous pouvez imprimer un de ces stop pub en vous rendant sur le site du ministère de l'Environnement (www.ecologique-solidaire.gouv.fr/stop-pub) ou en demander un à l'accueil de la Maison de l'Agglomération et dans les accueils des communes. Les facteurs et les distributeurs de publicités ont l'obligation de respecter cet affichage qui ne concerne pas les magazines de collectivités comme *Les Nouvelles*.

Boire l'eau du robinet

Bon nombre d'entre nous consomme en moyenne une centaine de bouteilles en plastique par an. Si la plupart des plastiques sont aujourd'hui recyclables, ils restent cependant un dérivé du pétrole et coûtent cher en transport et en énergie. Préférez donc boire l'eau du robinet, quitte à utiliser une carafe filtrante si vous le souhaitez.

Faire ses courses avec ses propres contenants

Ce qui existe déjà dans les magasins bio est désormais possible dans de nombreux hypermarchés. Certaines enseignes et certaines épiceries en vrac permettent à leurs clients d'apporter leurs propres contenants (sacs réutilisables, boîtes hermétiques) pour faire leurs courses. Vous pouvez aussi acheter

des produits à la coupe ou en vrac et privilégier les produits en grands conditionnements ou rechargeables.

Favoriser le réemploi

Les 13 déchèteries de l'agglomération disposent d'un local où vous pouvez déposer des objets que vous n'utilisez plus mais qui peuvent être nettoyés, et le cas échéant réparés, avant d'être mis en vente au Comptoir du réemploi à Lanester. On y trouve meubles, électroménagers, jouets, livres, vaisselle... Vous pouvez acheter d'occasion les objets, même s'ils vous servent souvent, voire partager vos achats avec vos voisins, pour l'outillage de jardin par exemple.

Ne plus gaspiller d'aliments

Chaque Français jette en moyenne 13 kg par an de restes de repas, fruits et légumes abîmés, pain non consommé. Le gaspillage alimentaire est tel qu'une loi, baptisée Egalim, interdit à la grande distribution, à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de jeter ou de détruire ses invendus alimentaires. De votre côté, essayez de cuisiner des portions au plus juste, planifiez vos courses en vérifiant le contenu de votre réfrigérateur et de vos placards et pensez à congeler les restes. ■

Télécharger le guide de la réduction des déchets sur www.lorient-agglo.bzh rubrique vos services/réduire les déchets.

Source : zerowasteFrance.org, blog.zerodechet.lorient-agglo.fr, actforfood.carrefour.fr, agriculture.gouv.fr, Ademe